

Montréal, le 10 août 2021

Par dépôt électronique (SDÉ)

À: Énergir et les intervenants

Objet: Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et de

modification des Conditions de service et Tarif d'Énergir à

compter du 1er octobre 2021

Dossier de la Régie : R-4151-2021

La Régie de l'énergie (la Régie) confirme par la présente que l'audience portant sur le dossier cité en titre, soit la demande d'Énergir d'approbation du plan d'approvisionnement et des modifications aux *Conditions de service et Tarif* à compter du 1^{er} octobre 2021, se tiendra à compter de 9h00, du 7 au 10 septembre 2021, par visioconférence avec l'application Microsoft Teams. Les participants sont invités à se joindre à l'audience à compter de 8h30 afin de s'assurer du bon fonctionnement de leur équipement. Les coordonnées de connexion pour l'audience seront communiquées ultérieurement.

À cette fin, la Régie rappelle aux participants de s'assurer du respect des directives publiées dans le <u>Guide des participants externes à une audience par visioconférence devant la Régie</u> et de consulter le <u>Guide technique pour les participants aux audiences de la Régie (Microsoft Teams)</u> en vue d'une participation adéquate.

La Régie entendra, en premier lieu, les témoins d'Énergir. Par la suite, elle entendra ceux des intervenants par ordre alphabétique. Les argumentations finales seront entendues à la fin de l'audience.

La Régie demande à Énergir d'indiquer la liste des panels en précisant, pour chacun d'eux, les enjeux qui seront traités, la liste des témoins prévus et la durée des présentations. Elle souhaite également connaître le temps prévu pour les contreinterrogatoires des témoins de chacun des intervenants.

La Régie demande également aux intervenants de lui transmettre les informations suivantes :

• le temps requis pour l'adoption et la présentation de la preuve;

- la liste des témoins;
- le temps prévu pour contre-interroger les témoins d'Énergir et chacun des autres intervenants, le plus précisément possible;
- le temps prévu pour l'argumentation;
- tout autre commentaire utile à l'établissement du calendrier d'audience.

La Régie invite les participants à concentrer la présentation orale de leur preuve écrite pour en souligner les points importants et les conclusions recherchées.

La Régie s'attend à ce que les participants fassent preuve de flexibilité afin de pallier les imprévus qui peuvent survenir dans le cadre de cette audience par visioconférence.

La Régie demande également aux participants de lui indiquer s'ils entendent soulever des moyens préliminaires à l'audience et, le cas échéant, la nature de ces moyens et le temps estimé pour ce faire.

Les informations requises par la présente devront parvenir à la Régie au plus tard à 12 h le 23 août 2021 pour Énergir et le 26 août 2021 pour les intervenants.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments distingués,

(S) Natalia Lis

Natalia Lis pour Véronique Dubois, avocate Secrétaire de la Régie de l'énergie

NL/nl